



Bulletin

FrancoPaix

Vol. 4, no 1 | Janvier 2019

L'élection présidentielle de 2019 au Sénégal : Macky Sall et la gestion du risque électoral

Par Audray Fréchette

Résumé exécutif

• Le 25 mars 2012, une deuxième alternance politique prenait place au Sénégal depuis l'accession du pays à l'indépendance. Au second tour, Macky Sall remportait l'élection présidentielle face au président sortant Abdoulaye Wade, au pouvoir depuis 2000.

• Aujourd'hui, à moins d'un mois du premier tour de l'élection présidentielle, qui aura lieu le 24 février, le bilan du premier mandat de Macky Sall et les attentes de la population sont mitigés.

• Au-delà de l'insatisfaction suite aux promesses électorales non tenues, les sept premières années au pouvoir du quatrième président de la République ont été ponctuées de plusieurs problèmes et scandales.

• Dès les premières années de son mandat, Macky Sall s'est acharné sur certaines figures de l'opposition et la situation s'est aggravée à l'approche du scrutin.

• On peut se demander si le régime politique sénégalais ne

serait pas « autoritaire compétitif », dans la mesure où, certes, la compétition électorale est la principale voie d'accès au pouvoir, mais que les règles formelles et informelles favorisent démesurément le pouvoir en place.

Le 25 mars 2012, une deuxième alternance politique prenait place au Sénégal depuis l'accession du pays à l'indépendance. Au second tour, Macky Sall remportait l'élection présidentielle face au président sortant Abdoulaye Wade, au pouvoir depuis 2000. Macky Sall, jusqu'à son renvoi du poste de président de l'Assemblée nationale en 2008, était considéré comme le dauphin d'Abdoulaye Wade. Suite à son positionnement subséquent au sein de l'opposition, les stratégies innovantes qu'il a mobilisées avant et pendant la campagne électorale, couplées au mécontentement grandissant des Sénégalais(e)s face aux manœuvres politiques d'Abdoulaye Wade, ont permis à Macky Sall de susciter un espoir de renouveau avec sa victoire.

Aujourd'hui, à moins d'un mois du premier tour de l'élec-



« Les accusations de corruption constituent d'ailleurs l'une des armes de prédilection des présidents : non pas que ces accusations soient fausses, mais elles sont utilisées de manière stratégique et sélective ».

tion présidentielle, qui aura lieu le 24 février, le bilan du premier mandat de Macky Sall et les attentes de la population sont mitigés. Au-delà de l'insatisfaction suite aux promesses électorales non tenues, les sept premières années au pouvoir du quatrième président de la République ont été ponctuées de plusieurs problèmes et scandales. Dès les premières années de son mandat, Macky Sall s'est acharné sur certaines figures de l'opposition et la situation s'est aggravée à l'approche du scrutin, au point où l'on peut se demander si le régime politique sénégalais ne serait pas « autoritaire compétitif », dans la mesure où certes la compétition électorale est la principale voie d'accès au pouvoir, mais que les règles formelles et informelles favorisent démesurément le pouvoir en place.¹

Choisir ses opposants : la gestion du risque électoral

L'histoire postcoloniale sénégalaise montre que les présidents doivent à la fois gérer la montée de prétendants potentiellement menaçants issus de leur propre camp et celle de dangereux rivaux au sein de l'opposition, considérant par ailleurs que les rivaux « internes » d'aujourd'hui peuvent devenir les opposants de demain. Les accusations de corruption constituent d'ailleurs l'une des armes de prédilection des présidents : non pas que ces accusations soient fausses, mais elles sont utilisées de manière stratégique et

sélective. Elles ne mettent en péril que ceux qui constituent, à l'interne ou au sein de l'opposition, des menaces pour le chef de l'État. À cet égard, Macky Sall ne se distingue pas fondamentalement de ses prédécesseurs, et notamment de Wade, qui ont aussi eu recours à cette manœuvre politique. Dans le cadre de la présidentielle de 2019, deux cas en particulier illustrent bien ces dynamiques.

Karim Wade, fils de l'ancien président, est une figure de l'opposition ciblée par le président en place. Cette situation, bien qu'encore d'actualité dans le cadre de l'élection à venir, remonte à plusieurs années. En 2008, les tensions entre Abdoulaye Wade et Macky Sall qui ont conduit au renvoi de ce dernier ont été provoquées par l'ouverture d'une enquête, à la demande de Macky Sall, sur les activités de Karim Wade au sein de l'Agence nationale de l'organisation de la conférence islamique (ANOCI). Suite à l'exclusion de Macky Sall, Abdoulaye Wade a tenté de faire de son fils son successeur grâce à l'attribution de postes dominants au sein de l'administration et de multiples modifications à la Constitution. Ces actions ont toutefois contribué à sa chute en 2012.

Bien que Karim Wade n'ait pas pu succéder à son père en 2012, il est toujours considéré comme candidat pour les élections présidentielles de 2019 par le Parti démocratique sénégalais (PDS). En 2013, alors que Macky Sall est installé

au pouvoir depuis un peu plus d'un an, Karim Wade est inculpé pour enrichissement illicite. En 2015, il est condamné à six ans de prison et à une amende salée. Toutefois, l'année suivante, Abdoulaye Wade est intervenu et son fils a été libéré par grâce présidentielle. Suite à sa libération, Karim Wade s'est exilé au Qatar où il vit toujours aujourd'hui. Depuis sa libération, de nombreuses actions ont été tentées afin d'exclure Karim Wade de la course à l'élection présidentielle. En 2016, ses avocats ont fait recours au Comité des droits de l'homme des Nations unies. À titre d'organe consultatif, le Comité a statué que Karim Wade n'avait pas eu droit à un procès juste et équitable et que pour cette raison, la condamnation devrait être annulée. L'État sénégalais n'a toutefois pas pris en compte les recommandations du Comité.² Par la suite, selon la Constitution sénégalaise, pour pouvoir se présenter à l'élection, Karim Wade devait se défaire de sa double nationalité. Finalement, la validité de son statut d'électeur au sein de l'espace de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été remise en question en raison de la non-conformité du numéro sur sa carte. Le 20 janvier 2019, le Conseil constitutionnel a confirmé que la candidature de Karim Wade était refusée et qu'il ne pourrait définitivement pas se présenter. Le principal concerné, mais également son père et le PDS, dénoncent un complot politique.

Khalifa Sall est une autre figure de l'opposition particulièrement visée par Macky Sall. Tout comme Karim Wade, le cas de Khalifa Sall remonte à plusieurs années, alors que le président Wade le positionnait déjà comme une figure politique à surveiller de près. En 2009, contre toute attente, Khalifa Sall, candidat socialiste, est élu maire de Dakar par les conseillers municipaux alors que son principal opposant était Karim Wade. Cette victoire de l'ancien ministre socialiste face au fils du président a propulsé Khalifa Sall sur le devant de la scène politique. En 2012, il appuie la coalition de Macky Sall au deuxième tour et poursuit sur sa lancée avec des résultats fulgurants aux élections locales de 2014. Il remporte à nouveau la mairie de Dakar, cette fois face à Aminata Touré alors première ministre de Macky Sall, et se positionne tranquillement comme candidat pour l'élection présidentielle de 2019. Il s'est éloigné du parti au pouvoir en s'opposant au référendum de 2016 proposé par Macky Sall et en se présentant en tant que député indépendant aux élections législatives de 2017.

Quelques mois auparavant, en mars 2017, Khalifa Sall a été inculpé pour plusieurs motifs, mais principalement pour détournement de fonds publics. Il aurait mal géré la caisse d'avance de la mairie de Dakar au cours des années précédentes. Il a par la suite été incarcéré et est toujours

en prison à ce jour. Le cas de Khalifa Sall a laissé place à une bataille judiciaire d'une ampleur considérable au Sénégal. Sa situation ne l'a pas empêché d'être une menace continue pour le pouvoir puisque depuis son incarcération, les attaques à son égard continuent. En décembre 2017, le principal accusé et ses avocats ont saisi la Cour de justice de la CEDEAO qui, six mois plus tard, a rendu un jugement en sa faveur. « La cour estime que Khalifa Sall n'a pas eu accès, comme l'impose la loi sénégalaise, à un avocat dès le début de la procédure judiciaire et que le droit à la présomption d'innocence n'a pas non plus été respecté. Plus grave, elle estime que le procès n'a donc pas été équitable. »³ L'État sénégalais a par la suite affirmé qu'il ne considérerait pas la décision de la CEDEAO. Dans les mois suivants, l'accusé a été révoqué de ses fonctions de maire et de député (mais a pourtant réussi à se faire élire malgré son incarcération). Les dates des différents verdicts ont souvent été repoussées en raison de l'approche de l'élection présidentielle et comme le verdict officiel de sa sentence n'est pas encore tombé (une dernière procédure peut être utilisée au niveau des instances judiciaires sénégalaises), Khalifa Sall et ses avocats considèrent qu'il est toujours admissible pour se présenter en tant que candidat. Sans grande surprise, tout comme Karim Wade, la candidature de Khalifa Sall a été refusée le 20 janvier dernier par le Conseil constitutionnel. Toutefois, les deux hommes entendent faire appel à la Cour de justice de la CEDEAO. Fort est à parier que la décision ne sera pas communiquée d'ici le début officiel de la campagne électorale prévu pour le 3 février.

Loi sur le parrainage : gérer le nombre d'opposants pour conforter le président ?

En plus de ces deux cas majeurs, une loi controversée, la loi sur le parrainage, a été adoptée à l'Assemblée nationale en avril 2018. Le débat qui a précédé le vote de la loi au sein de l'hémicycle a donné lieu à des bousculades entre quelques députés et les rues de Dakar étaient animées par des manifestations. Alors que les députés s'apprêtaient à voter la loi, les rues de la capitale étaient sous haute surveillance.

L'importance de ce changement dans les règles électorales s'explique par l'impact considérable qu'il a sur les élections à venir. La loi sur le parrainage⁴ implique que chaque candidat qui compte se présenter à l'élection présidentielle du 24 février doit obtenir l'appui d'au minimum 0,8 % des électeurs inscrits sur le fichier électoral. Un nombre minimum d'appuis fixé à 2000 est établi pour chacune des 14 régions administratives du Sénégal et ce minimum doit être atteint dans au moins 7 régions du pays pour que la candidature du candidat en question soit valable. Concrètement, par rap-

port à la population totale du Sénégal, cela signifie que pour voir sa candidature pour l'élection présidentielle validée par le Conseil constitutionnel, un candidat devait obtenir la signature d'environ 52 000 électeurs.⁵

Les opposants de Macky Sall ont émis plusieurs critiques face à cette loi qu'ils qualifient d'antidémocratique. La plupart y voient une tentative de musèlement des petits partis qui provoquera conséquemment une diminution de la représentativité au sein de l'Assemblée nationale. De son côté, Macky Sall soutient plutôt que la loi sur le parrainage vise à améliorer la démocratie sénégalaise puisque la sélection permet d'éliminer les partis qui ne sont là que pour créer la division au sein de l'arène politique. La loi permettrait également de diminuer le nombre de listes/candidatures. À titre d'exemple, lors des élections législatives de juillet 2017, les électeurs devaient choisir entre 47 listes. L'efficacité même des élections pourrait alors être améliorée. Pour le gouvernement, un autre atout de cette loi est qu'elle diminuera les frais engagés dans les campagnes électorales.

Certains des arguments avancés par Macky Sall ne sont pas dénués de sens, mais les dernières semaines soulèvent quelques questions sur les véritables intentions du président de la République. Sur un total de 27 candidatures pour l'élection présidentielle à venir, seulement 5 ont été validées par le Conseil constitutionnel. Depuis l'élection présidentielle de 1988, c'est la première fois que si peu de candidats s'affronteront pour le poste le plus convoité. Les motivations de Macky Sall par rapport à cette situation sont plutôt ambiguës. Un nombre élevé de candidats permettrait une dilution des forces de l'opposition et une division conséquente du vote des électeurs. Cette situation favoriserait Macky Sall. Au contraire, il a plutôt décidé que peu d'opposants l'accompagneront au premier tour de l'élection.

Une raison en particulier explique l'élimination d'une vingtaine de dossiers par le Conseil constitutionnel. Les candidats doivent rapidement déposer leur dossier puisqu'il est impossible pour un électeur d'accorder son parrainage à plus d'un candidat. Des amendes et des peines d'emprisonnement peuvent être émises à un électeur qui ne respecte pas cette prescription. Toutefois, la législation n'aurait pas empêché de telles actions de la part des électeurs.⁶ En conséquence, si un candidat dépose son dossier après plu-

sieurs autres candidats et qu'il y a un doublon, l'électeur est retiré de la dernière liste reçue. Un nombre considérable de candidatures auraient été refusées en raison de ce non-respect des conditions de la part de certains électeurs.

Suite à la publication de la liste officielle des candidats par le Conseil constitutionnel le 20 janvier 2019, tous les individus recalés se sont regroupés afin de former un collectif ayant pour but de dénoncer les procédures du Conseil constitutionnel en ce qui concerne l'analyse de la validité des can-

didatures. Ils dénoncent notamment le fait qu'ils n'ont pas été tenus informés du fonctionnement du logiciel informatique qui est chargé de la vérification et dénoncent le manque de transparence. Aminata Tall Sall, avocate et ancienne membre du Parti socialiste (PS) qui a

également été ministre sous la présidence d'Abdou Diouf et qui est actuellement la députée-maire de Podor (après avoir battu un proche de Macky Sall), s'insurge d'ailleurs que plusieurs des signatures qu'elle a recueillies ont été invalidées puisque les électeurs ne se trouvaient pas sur le fichier électoral. Elle maintient pourtant que plusieurs de ses appuis sont des acteurs de son entourage, bien placés dans la sphère politique, il est donc impossible qu'ils ne se retrouvent pas dans le fichier.⁷ Karim Wade et Khalifa Sall avaient quant à eux le nombre requis de signatures, mais ont été recalés pour les raisons évoquées plus haut. La loi sur le parrainage s'ajoute ainsi aux diverses stratégies utilisées par Macky Sall pour contrôler l'opposition et proscrire la participation à l'élection présidentielle d'adversaires qu'il considère menaçants.

Profil des candidats en lice

Le premier tour de l'élection présidentielle du 24 février 2019 laissera donc place à un affrontement entre Macky Sall (Benno Bokk Yakaar) et quatre opposants : Ousmane Sonko (Pastef), Madické Niang (Madické 2019), Idrissa Seck (Rewmi) et El Hadji Sall du Parti de l'unité et du rassemblement (PUR). À l'exception d'Ousmane Sonko dont l'ascension en politique est relativement récente, Madické Niang, Idrissa Seck et El Hadji Sall sont en politique depuis plusieurs années déjà. Madické Niang a été ministre sous Abdoulaye Wade et était considéré comme un de ses proches collaborateurs jusqu'à ce qu'il décide de se présenter pour la présidentielle de 2019 en raison du flou entourant la

« Aucun des candidats en lice ne représente une réelle menace pour Macky Sall. Cette situation lui convient parfaitement parce qu'il sait pertinemment qu'un passage au deuxième tour pourrait lui être fatal si tous les candidats de l'opposition décidaient de se positionner derrière son opposant tout comme l'opposition s'est mobilisée derrière lui au deuxième tour en 2012 ».

candidature de Karim Wade. Idrissa Seck a été premier ministre sous Abdoulaye Wade et était considéré comme son dauphin jusqu'à ce que ses ambitions politiques deviennent trop prononcées. Accusé de détournement de fonds, il a été emprisonné puis relâché peu de temps après, mais sa carrière politique a été entachée par ces événements. El Hadji Sall a, quant à lui, créé le parti PUR en 1998. Aux élections législatives de 2017, PUR a remporté 3 sièges ; son poids semble donc marginal. Enfin, Ousmane Sonko incarne la jeunesse et le renouveau, mais son parti est soupçonné d'être financé par les réseaux islamistes.⁸

Ousmane Sonko prend bien soin de mentionner qu'il ne fait pas partie de la vieille garde politique du Sénégal. Ses proches collaborateurs et lui n'ont que très peu d'expérience en politique. Alors que ces arguments peuvent être attrayants pour beaucoup d'électeurs, plusieurs doutent de sa capacité à recueillir le soutien nécessaire pour percer en politique. De ce point de vue, Idrissa Seck et Madické Niang ont possiblement un avantage sur les deux autres candidats puisqu'ils ont la possibilité de recevoir le soutien des anciens réseaux d'Abdoulaye Wade. Quoi qu'il en soit, aucun des candidats en lice ne représente une réelle menace pour Macky Sall. Cette situation lui convient parfaitement parce qu'il sait pertinemment qu'un passage au deuxième tour pourrait lui être fatal si tous les candidats de l'opposition décidaient de se positionner derrière son opposant tout comme l'opposition s'est mobilisée derrière lui au deuxième tour en 2012.

Réalisations

Les derniers mois ont d'ailleurs été prolifiques pour Macky Sall qui en a profité pour mettre de l'avant les accomplissements qui découlent de son premier mandat d'une durée de 7 ans. Ainsi, en date du 6 décembre 2018, le président inaugurait le Musée de la civilisation noire de Dakar. Peu de temps après, il annonçait un investissement massif pour le développement du port de Ndayane qui se situe à 50 kilomètres de la capitale et par lequel transiteront près de 1,5 million de conteneurs chaque année⁹ et inaugurait le rallongement d'un nouveau tronçon de l'autoroute à péage permettant de relier l'intérieur du pays à Dakar. Dernièrement, l'inauguration du Train express régional (TER) qui permettra à la fois de desservir la banlieue de Dakar et d'établir une liaison avec l'aéroport international Blaise Diagne (AIBD) et l'annonce de la construction d'un pont entre le Sénégal et la Gambie afin d'améliorer les échanges commerciaux entre les deux pays sont venues s'ajouter à la liste de ses réussites.

Toutes ces stratégies visent à confirmer la pertinence du Plan Sénégal émergent (PSE) institué par Macky Sall en 2012. Le PSE, qui a pour principal objectif de propulser le Sénégal vers l'émergence économique d'ici 2035¹⁰, représente également le point principal sur lequel Macky Sall compte se pencher pour son second mandat. Ajoutons à cela l'utilisation classique du clientélisme politique, qui permet de garantir le soutien de nombreux intermédiaires politiques. Avec un gouvernement qui compte plus de 80 ministres ('ministres' ; 'ministres-conseillers' ; 'ministres d'État'), la redistribution clientéliste des prébendes de l'État permet de constituer une solide coalition d'appuis autour de la figure du président.¹¹

Ces réussites suffiront-elles à faire oublier à la population la dérive autoritaire du régime de Macky Sall ? À moins d'un mois de l'élection présidentielle, rien n'est encore certain, mais en considération de la médiatisation des cas de Karim Wade et de Khalifa Sall ainsi que des complications associées à la question du parrainage, aucune possibilité n'est exclue. Si aucun candidat n'obtient la majorité des voix représentant le quart des électeurs inscrits lors du premier tour, la Constitution sénégalaise stipule que le second tour aura lieu le deuxième dimanche suivant celui du premier soit : le 10 mars 2019.

Audray Fréchette est candidate au doctorat au sein de l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa, Canada.

¹ LEVITSKY, S. and WAY, L. A., 2010, Competitive Authoritarianism: Hybrid Regimes After the Cold War, Cambridge, Cambridge University Press, 517 p.

² LAPLACE, M., 2018, Sénégal : la condamnation de Karim Wade « doit être réexaminée » selon le Comité de l'ONU sur les droits de l'homme, <https://www.jeuneafrique.com/664980/politique/senegal-la-condamnation-de-karim-wade-doit-etre-reexaminee-selon-le-comite-de-lonu-sur-les-droits-de-lhomme/>.

³ RFI, 2018, Sénégal : la Cour de justice de la Cédéao donne raison à Khalifa Sall, <http://www.rfi.fr/afrique/20180629-senegal-decision-cour-justice-cedeao-donne-raison-khalifa-sall>.

⁴ GOUVERNEMENT – RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, Loi n° 2018-22 du 04 juillet 2018 portant révision du code électoral, <https://www.sec.gouv.sn/loi-n°-2018-22-du-04-juillet-2018-portant-revision-du-code-electoral>.

⁵ JEUNE AFRIQUE, 2018, Sénégal : plus de 80 candidats déclarés à l'élection présidentielle, <https://www.jeuneafrique.com/620551/politique/senegal-plus-de-80-candidats-declares-a-lelection-presidentielle/>.

⁶ BA, M., 2019, « [Analyse] Présidentielle au Sénégal : du trop-plein de candidats à la pénurie ? », Jeune Afrique, <https://www.jeuneafrique.com/701953/politique/analyse-presidentielle-au-senegal-du-trop-plein-de-candidats-a-la-penurie/>.

⁷ Ibidem.

⁸ NOUVEL HORIZON, 2018, Salafiste ou Ibadou Rahmane ? Pourquoi ils s'intéressent tant à la foi d'Ousmane Sonko, <http://nouvelhorizon.sn/salafiste-ou-ibadou-rahmane-pourquoi-ils-sinteressent-tant-a-la-foi-dousmane-sonko/>.

⁹ TERRASOL, TER Dakar – Sénégal, <https://www.terrasol.fr/realisations/ter-dakar-senegal>.

¹⁰ GOUVERNEMENT – RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, Plan Sénégal émergent (PSE), <https://www.sec.gouv.sn/dossiers/plan-senegal-emergent-pse>.

¹¹ BA, M., 2017, « Sénégal : nouvelle donne présidentielle et vieilles recettes », JEUNE AFRIQUE, <https://www.jeuneafrique.com/mag/478922/politique/senegal-nouvelle-donne-presidentielle-et-vieilles-recettes/>.

Élection présidentielle 2019 au Nigeria : entre survie sécuritaire et résilience démocratique

Par Benjamin Olagboyé

Résumé exécutif

- Les électeurs nigériens iront aux urnes le 16 février 2019. Ces élections se déroulent dans un contexte particulier marqué par la persistance des actions terroristes de Boko Haram dans le nord-est du pays, et une situation économique difficile, en cours d'amélioration.
- Le Nigeria est caractérisé par un système politique et un processus démocratique profondément militarisés.
- 62 % de la population nigérienne a moins de 24 ans. Les Nations unies estiment qu'en 2050, le Nigeria comptera 400 millions d'habitants. Ce sera alors le troisième pays le plus peuplé du monde, après l'Inde et la Chine.
- La jeunesse nigérienne aspire au changement. Une jeunesse, éduquée ou non, qui est frappée durement par le chômage et le sous-emploi.
- Les entrepreneurs politiques nigériens à l'image de la figure des « Big men » se veulent des héros susceptibles de changer la destinée des millions de leurs compatriotes, mais l'essoufflement de ce système est perceptible.
- La dernière élection présidentielle en 2015 a montré la relative maturité des leaders politiques et du peuple nigérien, et la commission électorale indépendante et la société civile sont des dispositifs de résilience démocratique importants.

Les électeurs nigériens iront aux urnes le 16 février 2019. Le Nigeria a connu 8 élections présidentielles depuis son indépendance. Celle-ci est la sixième depuis la reprise du processus démocratique dans le pays le plus peuplé d'Afrique, en 1999¹. Ces élections se déroulent dans un contexte particulier marqué par la persistance des actions terroristes de Boko Haram dans le nord-est du pays, et une situation

économique difficile, en cours d'amélioration. Quels sont les enjeux de la présente élection présidentielle ? Quels sont les défis socio-politiques et sécuritaires pour réaliser cette échéance démocratique ? Cet article vise à analyser la trajectoire politique du Nigeria pour contextualiser cette élection importante dans un pays ayant connu de profonds bouleversements dans la période contemporaine.

Un processus démocratique émaillé par une forte ethnicisation et militarisation de la vie politique (1966-2015)

Pour comprendre les défis actuels du processus démocratique au Nigeria, il faut remonter à l'histoire politique mouvementée du pays à partir de 1966. La dictature militaire qui démarre en 1966 connaît une interruption en 1979 avec l'accession au pouvoir de Alhaji Shehu Shagari². La constitution de 1979 est promulguée. Cinq partis politiques sont autorisés à animer la scène politique³. Le régime civil de Shehu Shagari ne va durer que quatre ans, renversé par le général Muhammadu Buhari, actuel président⁴.

Buhari est renversé à son tour le 27 août 1985 par le général Ibrahim Babangida. Le processus démocratique reprend ses droits le 12 juin 1993 avec l'élection de Chief Moshhood Abiola. Ce dernier est mis aux arrêts et jeté en prison. L'intermède démocratique est à nouveau refermé. Le général Sani Abacha s'installe au pouvoir le 19 novembre 1993 après avoir chassé le gouvernement intérimaire d'Ernest Shonekan. Ce militaire dirige le pays pendant 5 ans de 1993 à 1998⁵. Il meurt subitement pour laisser la place au général Abdussalami Abubakar.

Des élections démocratiques sont organisées après 29 ans de dictature militaire. Ces élections sont remportées par l'ex-général Olusegun Obasanjo. Ainsi, depuis l'indépendance en 1960, le processus démocratique nigérien est

resté durant trois décennies l'otage des militaires. Puis, au moment où le processus démocratique redémarre, le peuple confie sa destinée à un autre ancien militaire. Le Nigeria possède donc un système politique et un processus démocratique profondément militarisés. Il est ainsi difficile de se passer des militaires, qui par ailleurs, semblent être les seuls maîtres à s'imposer.

À la fin du mandat d'Obasanjo, on assiste à une transition pacifique du pouvoir à un acteur civil originaire du nord du pays, le président Musa Yaradua. Ce dernier, affaibli par la maladie, décède en 2010 et cède la place à Goodluck Jonathan, son vice-président, originaire du sud du pays, dans le delta du Niger. Il faut, toutefois, reconnaître que la dévolution du pouvoir ne s'est pas faite sans heurts. Issu d'une ethnie minoritaire, son ascension bouleverse ce qu'on pourrait désigner comme étant les pactes de stabilité non écrits, entre Haoussa et Yorouba, dominant la vie politique nigériane⁶. Il va pour autant diriger le pays de 2010 à 2015. Il ne réussit pas à obtenir un autre mandat⁷. Il perd l'élection présidentielle de 2015. Le grand vainqueur est Muhammadu Buhari. Ce dernier est en course pour un deuxième mandat cette année.

Les enjeux de l'élection présidentielle de 2019 au Nigeria

Le prochain scrutin est une compétition à enjeu double. Il s'agit d'une part d'évaluer le bilan du président Muhammadu Buhari, l'ancien militaire revenu au pouvoir en tant que civil en 2015. D'autre part, cette élection illustre la mythologie grecque des héros, en ce sens qu'elle consacre la stratégie de la gouvernance par le haut au Nigeria.

Lors de son élection en 2015, le président Buhari s'était assigné deux priorités : la lutte contre la corruption et l'éradication de Boko Haram. Sur le premier point, au terme de son mandat, les réactions des nigériens semblent mitigées quant aux résultats obtenus. Interrogé sur la question de la corruption, un officier supérieur de l'armée nigériane affirme que malgré la volonté politique qui existait au départ, la lutte contre la corruption n'a pas tenu toutes ces promesses.

Pour trois raisons, selon lui : « D'abord, le président a péché par excès de zèle sur cette question ; ensuite, il y a eu un

déficit de cadre stratégique et opérationnel véritable pour soutenir la vision politique de la lutte contre la corruption. Enfin, les rares actions posées en matière de corruption ont eu lieu sur une base sélective, donnant le sentiment aux nigériens que Buhari punit les autres et ferme les yeux sur les siens soupçonnés d'actes de corruption⁸ ». La combinaison de ces facteurs a rendu sa lutte contre la corruption inaudible au sein de la société nigériane.

La corruption reste un défi structurel dans la vie sociale et la gouvernance du pays. Au sujet de la corruption au Nigeria, l'ancien ministre de l'Économie et des Finances, Ngozi Okonjo-Iweala, déclare : « (...) Le Nigeria est virtuellement associé au terme corruption. Si nous ne prenons pas les moyens d'agir contre la corruption et garantir la transparence dans notre vie économique et sociale de façon sérieuse, nous ne pourrions convaincre les Nigériens voire le monde entier que nous sommes sérieux (...) ».⁹ La corruption a toujours été une préoccupation d'intérêt national. En guise d'illustration, l'État nigérien court toujours derrière les sommes colossales qu'aurait détournées l'ancien dictateur Sani Abacha. Ce dernier est accusé d'avoir soutiré près de 505 millions de dollars¹⁰ des caisses de l'État nigérien.

Sur le plan de la lutte contre Boko Haram, au plan tactique, l'observateur peut saluer des avancées dans la mesure où le président Buhari a été capable dès les premiers mois de son règne d'affaiblir relativement le groupe djihadiste. Ces actions ont eu néanmoins un impact relatif, et étaient orientées vers les pays frontaliers, notamment le Cameroun. En effet,

la secte islamiste apparaît en 2000 dans la zone nord du Nigeria. Le groupe terroriste étend ses activités dans la zone de Borno, Bauchi et Yobe¹¹. Dès l'arrivée au pouvoir du président Buhari, l'état-major militaire mis en place pour le combattre est déplacé à Maidaguri au nord pour combattre la secte islamique. Buhari a-t-il réussi à réduire les capacités de nuisance du groupe terroriste ? Rien n'est moins sûr.

Le terreau structurel fait de déséquilibres socio-économiques qui a vu naître la secte islamique est encore bien présent. 80% des enfants en âge d'aller à l'école dans les régions du nord-est et dans d'autres parties du nord-ouest sont en dehors du système éducatif formel.¹² Par ailleurs, la secte islamiste a enlevé 276 jeunes filles au sein de l'école secondaire de Chibok dans l'État de Borno. En le faisant, la secte traduit le message de son opposition à toute édu-

« Sur le plan de la lutte contre Boko Haram, au plan tactique, l'observateur peut saluer des avancées dans la mesure où le président Buhari a été capable dès les premiers mois de son règne d'affaiblir relativement le groupe djihadiste. Ces actions ont eu néanmoins un impact relatif, et étaient orientées vers les pays frontaliers, notamment le Cameroun ».

cation de type occidental et sa volonté de régner en maître sur ce territoire septentrional. La réponse de l'État reste encore insuffisamment articulée au triple plan tactique, stratégique et opérationnel.

Tout récemment, l'ancien président Goodluck Jonathan est revenu sur cet enlèvement dans ses mémoires pour exprimer le caractère confus de cette opération : « le nord-est du Nigeria est considéré comme l'épicentre des activités des terroristes. C'était l'endroit où nous avions une forte présence militaire au sol (...). Au cours de cet enlèvement, le manque de riposte de la part des forces reste une source de questionnements »¹³, indique l'ancien président du Nigeria. Il fut accusé d'inaction vis-à-vis de la secte islamiste. Les terroristes ont même étendu depuis des années leurs activités aux États frontaliers du Niger, du Tchad, et du Cameroun, rappelant ainsi à la conscience collective que le groupe dispose toujours de capacités importantes.

Pour comprendre le second enjeu de la présidentielle au Nigeria, il faut se référer à l'histoire des héros grecs. Dans la mythologie grecque, un héros est un personnage à qui on prête un courage et des exploits remarquables, qui exerce également sur les hommes et les événements une grande influence. Les entrepreneurs politiques nigériens à l'image de la figure des « Big men » se veulent des héros susceptibles de changer la destinée des millions de leurs compatriotes, mais l'essoufflement de ce système est perceptible.

31 candidats sont en lice pour cette élection présidentielle. Les deux principaux partis politiques sont le All Progressives Congress (APC) au pouvoir et le parti d'opposition People's Democratic Party (PDP), qui en sont les principaux favoris. Attiku Abubakar¹⁴ représente le PDP, l'ancien parti au pouvoir (1999-2015) et Muhammadu Buhari¹⁵, l'APC. Les deux candidats sont originaires du nord du pays. Ils ont tous les deux choisi des colistiers originaires du sud, notamment l'actuel vice-président Yemi Osinbajo, du pays Yorouba, et Peter Obi, du pays Ibo. En réalité, il n'y a pas une ligne idéologique claire suivie par ces acteurs politiques. On se souvient qu'Atiku Abubakar, membre du PDP jusqu'en 2014, a rejoint l'APC en vue d'affronter le même Buhari pour les primaires de l'élection présidentielle de cette année. Pour la présente élection, il a encore dû quitter l'APC pour rejoindre le PDP. Ce système de transhumance politique reste un des traits constitutifs de la vie politique nigérienne. Une situation à laquelle semblent habitués les électeurs nigériens. Lesquels accordent peu de crédit à la légitimité de l'offre politique des entrepreneurs politiques nigériens. La question de l'émergence d'une nouvelle génération portée par le bas, avec pour préoccupation l'emploi des jeunes, est toujours posée.

Une société fragile à l'épreuve des préoccupations de la jeunesse

62 % de la population nigérienne a moins de 24 ans¹⁶. Les Nations unies estiment qu'en 2050, le Nigeria comptera 400 millions d'habitants. Ce sera alors le troisième pays le plus peuplé du monde, après l'Inde et la Chine.¹⁷ La jeunesse nigérienne aspire au changement. Une jeunesse, éduquée ou non, qui est frappée durement par le chômage et le sous-emploi. Le constat est amer. La plupart des chauffeurs qui exercent dans le transport urbain Ubercab sont généralement des diplômés des universités.

À mon arrivée dans la capitale économique à Lagos au mois de novembre dernier, le jeune chauffeur diplômé en géographie m'avertit : « Monsieur, sachez que la jeunesse nigérienne est fatiguée du système politique en place depuis l'indépendance, nous voulons le changement, un vrai... »¹⁸. Ce type de propos traduit la désaffection de la jeunesse nigérienne pour la politique des héros, celle des « Big men » nigériens. La question de la jeunesse est au cœur de la campagne en cours, mais les jeunes ont dû mal à y croire. En dépit de ces défis structurels, le Nigeria dispose néanmoins d'outils de résilience démocratique.

Commission électorale indépendante et société civile : des dispositifs de résilience démocratique

La dernière élection présidentielle en 2015 a montré la relative maturité des leaders politiques et du peuple nigérien. L'ouvrage récent *My Transition Hours* de l'ancien président Jonathan met un accent singulier sur « l'exploit nigérien ».

La commission électorale indépendante (INEC) a acquis un capital technique important tout au long des années. Sous le leadership de l'ancien président Attahiru Muhammadu Jega, la commission a joué un rôle important pour garantir la transparence et la crédibilité du processus électoral. Le professeur Jega a brillamment conduit deux importantes élections en 2011 et 2015, en dépit des immenses défis politiques et sécuritaires. Il a été capable de résister aux pressions et de déclarer la défaite du président sortant Goodluck Jonathan.

Historiquement, la société civile nigérienne a toujours joué un rôle de veille et d'éveil en matière d'éducation civique et de promotion des droits de l'homme et de la démocratie. Ces leaders l'ont parfois payé au prix de leur vie. On se souvient de Ken Saro Wiwa assassiné par le régime militaire en 1995. Son rôle dans la prise de conscience du peuple nigérien en matière de processus démocratique a été crucial.

Dans le cadre de la campagne présidentielle en cours, les organisations de la société civile mènent des activités de sensibilisation par le bas en vue de faire barrage à l'achat de conscience et des votes des populations dans un pays où plus de 60% des citoyens vivent dans l'extrême pauvreté, malgré les richesses en ressources naturelles du pays.

Conclusion

En définitive, l'élection nigériane préfigure les mutations profondes que ce pays va subir dans les années à venir. Le président Buhari va être certainement le dernier rescapé parmi les officiers militaires qui ont troqué leur tenue pour l'Agbada, tenue traditionnelle nigériane du pays Yorouba. La composition du ticket présidentiel des deux partis dominants APC et PDP montre que cette dernière élection ne va pas échapper aux dynamiques entre régions Hausa-Yorouba-Igbo dans la conduite des affaires de l'État fédéral. En dépit des intentions de consolider le lien national au sein de la fédération, la tentation d'un repli identitaire reste un des défis majeurs à relever.

Benjamin Olagboyé est docteur en histoire contemporaine de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, Côte d'Ivoire.

¹ Pendant plus de trente ans, le Nigeria était sous le règne de régimes militaires.

² Le président Shehu Shagari est décédé le vendredi 28 décembre 2018 à l'hôpital national d'Abuja à l'âge de 93 ans. Il est né le 25 février 1925 et fut le premier et le seul président de la Deuxième République du Nigeria (1979-1983). En 1979, il a été choisi par le Parti populaire national comme candidat à la présidentielle. Il a été élu président de la République fédérale du Nigeria. Shehu Shagari s'est présenté pour un deuxième mandat de quatre ans en 1983 et a remporté l'élection mais a été renversé le 31 décembre 1983 par le général-major Muhammadu Buhari, actuel chef de l'État.

³ Igbokwe Joe, 1999, *Heroes of democracy, Nigeria* : Clear Vision Limited, p. 6.

⁴ Igbokwe Joe, *Op. cit.*, p. 12.

⁵ Ibidem.

⁶ Jonathan Goodluck Ebele, *My transition hours*, 2018, Nigeria : Ezekeiel Books, 187 p.

⁷ Sur les circonstances de la perte du pouvoir de Goodluck Jonathan, il faut lire l'ouvrage d'Adullahi Bolaji, 2017, *On a platter of gold: how Jonathan won and lost Nigeria*, 2017, Nigeria : Prestige Edition, 370 p.

⁸ Entretien réalisé le 18 novembre 2018, Ibadan, Nigeria.

⁹ Ngozi Okonjo-Iweala, 2012, *Reforming the unreformable: lessons from Nigeria*, Cambridge : MIT Press, p.81.

¹⁰ Ngozi Okonjo-Iweala, 2012, *Op. cit.*, p.91.

¹¹ Ojukwu Chris C., 2011, "Governance, Boko Haram and Nigeria's National Security", *Nigerian Journal of International Affairs* 37(3), pp. 61-77.

¹² Ojukwu Chris C., *Op cit.*, p.71.

¹³ Jonathan Goodluck Ebele, 2018, *Op. cit.*

¹⁴ Atiku Abubakar est un riche homme d'affaires nigérian. Il a été vice-président du Nigeria durant 8 ans sous le règne du président Olusegun Obasanjo (1999-2007).

¹⁵ Muhammadu Buhari est un ancien général à la retraite. Il a déjà dirigé le Nigeria de 1983 à 1985 dans le cadre d'un régime militaire. Il s'est reconverti en politique en tant que civil. Il remporte l'élection démocratique de 2015 face à Goodluck Jonathan. Reconnu pour son intégrité, il est en ce moment le président en exercice de la CEDEAO et le porte flambeau de l'Union africaine en matière de lutte contre la corruption.

¹⁶ RFI, 2017, Nigeria: une jeunesse en mal de reconnaissance, <http://www.rfi.fr/hebdo/20171013-chronique-nigeria-une-jeunesse-mal-reconnaissance-emploi-travail>.

¹⁷ Ibidem

¹⁸ Entretien réalisé le 14 novembre 2018 à l'aéroport Murtala Mohammed de Lagos.



Nouvelles et annonces

- Pour mieux comprendre la transition politique ainsi que le processus de démocratisation au Burkina Faso entre 2014 et 2015, Daniel Eizenga, post-doctorant au Centre FrancoPaix et spécialiste de la politique africaine, des relations civilo-militaires et des processus de démocratisation, présentera une midi-conférence intitulée « La transition politique au Burkina Faso ou la démocratisation inévitable ». Cet événement aura lieu à l'Université du Québec à Montréal. [Détails et inscription pour la midi-conférence du 6 février.](#)
- Plusieurs chercheur.e.s du Centre FrancoPaix ont écrit dans le dernier numéro des [Grands dossiers de Diplomatie](#), intitulé « L'état des conflits dans le monde ». Le numéro 48 des Grands dossiers de Diplomatie fait le point sur les nouveaux fronts et les nouveaux acteurs des conflits qui ravagent la planète. Bruno Charbonneau y signe un article intitulé « Le Mali, épiscentre de l'instabilité du Sahel », Niagalé Bagayoko « L'Afrique subsaharienne face aux défis de la sécurité régionale », et Emmanuel Goffi « Quelle place pour les robots dans les conflits futurs ? ».
- Émile Ouédraogo a publié "[Les normes d'urgence dans les États francophones d'Afrique noire](#)" dans les Annales des Sciences juridiques et politiques, Vol. 18, No 2 (2018), pp. 59-65. 2. Il a publié avec Médard Kiénoù "[Le Gouvernement burkinabé décrète l'état d'urgence, les contours d'un mécanisme juridique imprécis](#)", le 2 janvier 2019, pour le site d'information Le Faso.net. Enfin, il a co-animé un panel intitulé « Violation du DIH et répression judiciaire », et présenté « Les crimes internationaux dans le contexte des conflits armés », lors du 3ème cours panafricain en Droit international humanitaire à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 9 au 15 janvier 2019.
- Daniel Eizenga est intervenu sur la chaîne [CTV News](#) le mercredi 16 janvier 2019 à propos de la prise d'otage de deux jeunes voyageurs dont une ressortissante canadienne.
- Bruno Charbonneau et Jonathan Sears sont intervenus dans le journal [Globe and Mail](#), le mardi 8 janvier 2019, à propos de l'engagement du Canada dans les missions de paix.
- Du 9 au 14 décembre 2018, Niagalé Bagayoko et Bruno Charbonneau ont participé au tournage à Alexandrie (Égypte) du MOOC (Massive Online Open Course) "Paix et sécurité en Afrique francophone" de l'Université de la Francophonie Leopold Sedar Senghor.
- Niagalé Bagayoko est intervenue dans le "[Morning call](#)" d'[Africanews](#) du 17 janvier 2019 à propos des attaques répétées au Burkina Faso. Elle a aussi participé les 23 et 24 janvier 2019 à l'émission RM Show de VOA (Voice of America) Afrique, consacrée aux "Solutions africaines aux problèmes sécuritaires africains".
- Le 57e Congrès annuel de la Société québécoise de science politique, intitulé « Égalité/Illégalité : un couple en science politique? », aura lieu du 22 au 24 mai 2019, à l'Université de Montréal. Dans le cadre de cet événement, Maxime Ricard co-organise le panel : « Pluralité sécuritaire dans les Afriques : (il)légalité, ordre et recomposition de l'État ». [Un appel à communications est lancé](#); la date limite pour soumettre une proposition est fixée au 31 janvier.

Le Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix a pour mission de valoriser la recherche scientifique, la formation universitaire et le développement des études dans le domaine de la résolution des conflits et des missions de paix dans la francophonie.

**Chaire Raoul-Dandurand | UQAM
C.P. 8888, Succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3P8
Tel. (514) 987-6781 | chaire.strat@uqam.ca
dandurand.uqam.ca**

Canada 